

CONSEIL MUNICIPAL

date de convocation :
20/03/2026

date d'affichage des délibérations :
02/04/2026

nombre des membres
en exercice est de : 11

Exécution des articles L.2121-10, L.2121-11, L.2121-17, L.2121-25, L.2124-25 du C.G.C.T.

Le Maire,

Procès-verbal du
CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 27 MARS 2026
à 20 H 00

Etaient présents : GIRARD Serge (procuration de BONFILS Laurent) - MATAILLET Cécile - PELCY Eglantine - CARVAL Tom - MAURER Romaric - LAFOSSE Corinne - PERRAULT Cathie VAUGUET Stéphanie - JAMMY Guerlain.

Absents excusés : PETRINI Romain - BONFILS Laurent (procuration à GIRARD Serge).

Secrétaire de séance : MME Eglantine PELCY,
Président de séance : M. Serge GIRARD, Maire.

ORDRE DU JOUR

- 1/ Approbation du procès-Verbal du Conseil du 20 Mars.
- 2/ Adoption du budget prévisionnel 2026 de la Commune et spécificités M57 pour virement de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5%
- 3/ Vote des taux d'imposition 2026.
- 4/ Subventions aux Associations 2026.
- 5/ Cartes Avantages Jeunes 2026.
- 6/ Questions diverses.

1 Approbation, à l'unanimité, du procès-verbal du Conseil Municipal séance du 20 Mars 2026.
Approuvé à l'unanimité.

2 Adoption du budget prévisionnel 2026 de la Commune.

EXPOSE : L'exposé du Maire entendu.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le Conseil Municipal et après délibération approuve, à l'unanimité, le Budget Primitif 2026 de la commune comme suit :

FONCTIONNEMENT :

- Dépenses : 128 844.00 €
- Recettes : 165 673.00 €

INVESTISSEMENT :

- Dépenses : 275 053.00 €
- Recettes : 275 053.00 €

- **Spécificités M57 pour virement de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7.5%.**

EXPOSE : Le passage en nomenclature M57 modifie certaines règles, et notamment permet au Conseil Municipal de déléguer au maire la possibilité d'effectuer des virements de crédits de chapitre à chapitre dans la limite de 7,5% des dépenses réelles de chaque section à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'application de cette règle.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise l'application de cette règle.

3 Vote des taux d'imposition 2026.

EXPOSE : Après présentation par M. le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le conseil municipal, vu les articles 1636 B *sexies* à 1636 B *undecies* et 1639 A du Code général des impôts, et après avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE, de ne pas augmenter les taux d'imposition 2026 comme suit :

- Taxe d'habitation : 3,77 %
- Taxe foncière sur les propriétés bâties : 34,95 %
- Taxe foncière sur les propriétés non bâties : 23,79%

Résultat du vote :

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

4 Subventions aux Associations

EXPOSE : Après présentation par M. le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, l'attribution aux diverses associations :

- METS TON SHORT - 250 €, (CARVAL Tom étant Président de cette Association n'a pas participé au vote du CM sur cette subvention).
- Ligue contre le cancer - 30 €,
- AFSEP - 30 €,
- Amicale des Pompiers de Rioz - 60 €,
- AMIS VIEILLE FONTAINE - RUHANS - 250 €,
- Foyer Rural de Rioz - 100 €,
- SEMONS L'ESPOIR - Maison des Parents de Franche-Comté - 90 €,
- ASSOCIATION LA RECRAY ATION - Parents d'élèves de Traitiefontaine - 70 €,
- Les Resto du Cœurs - 100 €,
- Association du Club de Hand de Rioz - 50 €,
- Donneurs de sang - 50 €.

5 Cartes Avantages Jeunes 2026.

EXPOSE : Après présentation par le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : Le Conseil Municipal, l'exposé du Maire entendu et après délibération approuve, à l'unanimité, le renouvellement de l'offre de la "Carte jeune" aux jeunes de la Commune de RUHANS qui ont entre 11 à 23 ans.

6 Questions diverses.

- **Coupes de bois « énergie ».**

EXPOSE : Après présentation par le Maire.

DISCUSSIONS : /

VOTE : En raison des retards d'exploitation, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, de vendre les houppiers de la parcelle 48 en bois énergie. L'offre à 17 € la tonne aux diverses Sociétés de la région ayant besoin de bois de chauffage/bois de trituration /bois énergie est validée.

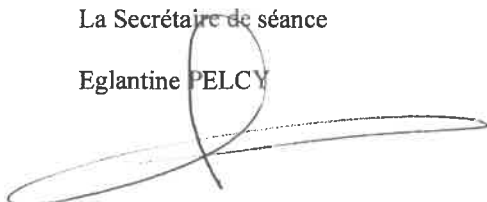
La parcelle 14 qui n'a pas été exploitée cet hiver du fait des retards du bûcheron est en accord avec l'ONF, requalifiée en vente bloc coupe affouagère avec mise en vente en juillet.

- **Information sur le Plan d'Aménagement de la Forêt.**

La séance est levée à 23 h 00.

La Secrétaire de séance

Eglantine PELCY



Le Maire

Serge GIRARD

